



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

www.assidmer.net

PAIEMENT DE LA COTISATION

La cotisation de base s'élève à 50 Euros pour les membres actifs. Elle s'élève à 200 Euros pour les personnes morales. Il est aussi possible de devenir membre à vie par versement de dix ans de cotisations.

Pour régler votre cotisation ou verser votre contribution volontaire, vous devez effectuer un virement sur le nouveau compte bancaire ayant les coordonnées suivantes :

Aux noms de l'**Association Internationale du Droit de la Mer**

IBAN : FR76 1027 8089 9800 0207 8520 193

BIC : CMCIFR2A

Banque : Crédit Mutuel

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau et d'inclure la catégorie ou l'objet du virement (année(s) de la cotisation ou don).

N'hésitez pas à contacter le Trésorier, le Professeur Andrea Caligiuri, pour connaître l'état de votre compte auprès de l'AssIDMer ou pour toute question relative à votre cotisation à l'adresse suivante : *info@assidmer.net*.

La cotisation de l'année en cours et les arriérés de cotisations peuvent être payés avec le même virement.



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
www.assidmer.net

PAYING MEMBERSHIP FEES

The amount of the membership fee is 50 euro. It rises to 200 euro for legal entities. It is also possible to become a member for life by paying ten years of fees.

To pay your fees and make your donation, a transfer may be made to the below bank account:

Account holder: **Association Internationale du Droit de la Mer**

IBAN : FR76 1027 8089 9800 0207 8520 193

BIC : CMCIFR2A

Banque : Crédit Mutuel

Do not forget to include your name on the deposit slip. Please include the category of the purpose of the bank transfer (year of the membership fee or donation).

Do not hesitate to contact the Treasurer, Prof. Andrea Caligiuri, for an update on your account with AssIDMer or for any other question concerning your fees, by contacting him at the following address: info@assidmer.net.

The current year's contribution and any arrears can be paid with the same transfer.